



LA LOI DE FINANCES SELON BERNARD PLAGNET

A l'invitation des experts-comptables et des notaires de l'Ariège, le professeur à l'Université de sciences sociales de Toulouse a encore fois passionné son public avec un sujet réputé austère : LES NOUVEAUTÉS DE LA LOI DE FINANCES 2008.

P. 2

Entre humour et dérision > la loi de finances 2008 selon Bernard Plagnet

Sous couvert du dynamisme des experts-comptables et des notaires de l'Ariège, ainsi que du centre de gestion agréé (qui représente commerçants, artisans, agriculteurs) sans parler de l'appui du Crédit Agricole Sud-Méditerranée, plus de 250 personnes pouvaient assister mardi 12 février à l'espace O.-Carol de Foix à la désormais incontournable présentation de la loi de finances 2008 par le professeur à l'Université des sciences sociales Toulouse I, Bernard Plagnet.



Ainsi vint, parvenant d'humour et de phrases "vives" (un exercice difficile) que quand on sait le côté austère du sujet... "Une petite lecture de presse" sur une loi 2008 "sans précédent" aux dires même du conférencier, lequel jamais au cribe l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, avec un détour par les plus-values mobilières, la TVA, la CSG et leurs répercussions sur la vie quotidienne. Mots choisis... "La réforme ? C'est toujours l'année prochaine..." Au la phrase-clic de l'introduction, signifiant la prise de recul de l'Etat quant à un réajustement d'équilibre de "96, une réajustement de milliards..." à l'instar de "finances de l'Etat pas les milliards" montrant l'Etat, en 2008, de "gagner la CSG à la source - un milliard environ. Si l'on perdrait et milliard en 2008, il manquerait environ en 2009". L'un des coups d'avance...

Impôt sur le revenu : "un coquelicot sévère de mort"

D'excellente série de mesures concernant l'impôt sur le revenu et la réforme des produits financiers quasi aux

dividendes : 40 % d'abattement pour l'IR, 11 % pour la CSG. "Au-delà de 5.500 euros annuels, on peut le déduire, à l'image de revenus tirés de l'ordre de 20.000 euros de dividende". "La seule mesure de son de l'impôt sur le revenu se propose donc pas de mesures vraiment nouvelles" à l'issue de discussions "à base des compromis entre le Parlement". "La préférence législative se situe autour de 18 %; la CSG doit porter à la source dans l'imposition initiale des cotés" (le milliard de l'Etat) sur les plus-values rose de 16 à 18 %, le seul d'imposition de 20.000 euros passe à 25.000 euros.

"Pour ce qui est des plus-values mobilières, l'impôt sur les opérations de Bourse est supprimé, on veut préserver le capital-travail de la place financière de Paris, qui veut la première place européenne, alors que Londres et la première place mondiale. L'Etat s'est en fait qualifié pour la fiscalité... envoi Bernard Plagnet en un trait de dérision, avec une lecture présentée sur le trou financier vital de 5 milliards de la Société générale : "on fait un peu d'histoire". Pour ce qui est des crédits d'impôt pour les intérêts d'emprunt, ils sont

majorés autour de 20 %, le taux étant doublé (de 20 à 40 %) en ce qui concerne la première année. Cependant, informe si "le président s'est engagé à ce que cela fut appliqué aux emprunts en euros, l'effet rétroactif est censé à l'égard de la Constitution". Il faut en fait attendre l'insurrection administrative.

"Recours gracieux" largement accordés

Bernard Plagnet allait faire ensuite un détour par "l'engagement de la responsabilité solidaire des époux et des parents en cas de dépression" en matière de taxe d'habitation. Ce sera mille-soixante (revenu commun et item pour l'ISF). "On décharge sur plusieurs autres juges des droits à la décharge". Parole de "seul" sera cependant applicable (et appliqué) si quelque gêne ou injustice apparaît chez l'un des deux conjoints.

"Revenus gratuits" possible aussi pour les personnes âgées en maison de retraite, en ce qui concerne taxe foncière et taxe d'habitation, et exo-

nérations concernent ces situations (un dégrèvement identique à celui de la maison principale avant que de rejoindre la maison de retraite).

Impôt sur les sociétés et TVA

Un détour sur "la perte de compétitivité de l'économie française" à propos de la fiscalité des bénéfices (impôt sur les sociétés) conduisant Bernard Plagnet au constat d'un "hoop" : "Quand dans le même temps le secteur extérieur affiche un déficit de 39 milliards, l'Allemagne enregistre un excès de 210 milliards... Et là, les arguments d'un euro trop fort et d'un pétrole trop cher ne marchent (surtout) pas...". Pas trop de battage sur des constats annoncés discrètement par des (ou) secrétaires d'Etat.

Il s'agissait ensuite d'une mesure concernant le régime de l'impôt recherche (15 % au lieu de 33 % sur les plus-values de ventes de brevets), puis du constat déploratoire des startups (ou "jeunes entreprises innovantes") françaises françaises, détractées et brochées pour quelques millions de dollars, surprises en général, des Américains : "Nous, nous sommes les seuls et les seuls d'impôt de nos entreprises : les Américains, qui nous offrent "seul", savent bien que sur une vingtaine de milliards de sociétés américaines, deux ont reçu le montant de ce qui est en notre la suite."

Nous passons alors à la TVA soumise au problème de "développement journalier de la fiscalité" (une expérimentation qui coûte environ 100 milliards) et à la nouvelle procédure de la "jonction fiscale" à cet effet : "de multiples petites entreprises qui travaillent dans que quelques mois, bientôt, feront et envoient la TVA : 10 % de moins à tous les coups ! La pollution, c'est qu'au lieu de disparaître, elle se voit plus sensibilisée. La mortification, elle, est..."



Le professeur Plagnet, un orateur qui mène l'humour, et dérision sur un sujet réputé qu'il maîtrise incroyablement